



Déclaration annuelle spécifique aux fournisseurs de réseaux ou de services de communications électroniques

Exemption art. L.521-3-1 du Code monétaire et financier

MERCI DE REMPLIR LA DECLARATION

I. L'entreprise

Désignation de l'entreprise

Dénomination
sociale

Capital Social

Personne qui assure la responsabilité du dossier

Nom

Prénom

Titre/fonction

N° de téléphone

E-mail

Date

Signature

Coordonnées de l'entreprise

Si le siège social de l'entreprise a changé (extrait K-bis à joindre) :

Adresse du siège social ou de l'adresse professionnelle :

Code postal

ville

pays

N° téléphone

Adresse principale du lieu d'exploitation *(si différente du siège social)*

Dirigeant (y compris entrepreneur individuel)

S'il y a eu un changement de direction (extrait K-bis à joindre) :

Nom Prénom(s)

Date et lieu de naissance

Adresse :

II. L'activité

La nature des opérations concernées a-t-elle évolué ? Donner des éléments explicatifs.

Achat de contenus numériques et de services vocaux

Collecte de dons

Achat de tickets électroniques

Le schéma des flux financiers entre les différents intervenants/opérateurs, présenté lors de votre déclaration d'exemption/dernière actualisation de déclaration, est-il toujours d'actualité ? Si non, fournir un nouveau schéma.

III. Respect des plafonds réglementaires

Merci de préciser vos réponses par d'éventuels commentaires permettant d'apprécier votre situation au regard des critères définis par la réglementation.

Pour la période allant du 01/01/xxxx au 31/12/xxxx¹ uniquement (si non concerné écrire « NEANT »)

	Nombre de transactions	Montant total des transactions	Respect des plafonds réglementaires (Oui/Non)		Autres dispositifs internes de limitation
			Par opération	Par valeur mensuelle cumulée	
Achat de tickets électroniques					
Collecte de dons					
Achat de contenus numériques et services vocaux					

¹ Indiquer l'année sur laquelle porte votre déclaration annuelle.

IV. Moyens mis en œuvre par l'entreprise pour assurer le respect des plafonds réglementaires

Indiquer les dispositifs de blocages des opérations en amont :

Seuil de 50€ par opération :

Seuil de 300€ en valeur mensuelle cumulée :

Indiquer les dispositifs de contrôle ex-post :

Seuil de 50€ par opération :

Seuil de 300€ en valeur mensuelle cumulée :

Indiquer le nombre de dépassements des plafonds réglementaires :

- Seuil de 50€ par opération :
- Seuil de 300€ en valeur mensuelle cumulée :

Indiquer le montant cumulé des dépassements des plafonds réglementaires :

- Seuil de 50€ par opération :
- Seuil de 300€ en valeur mensuelle cumulée :

Actions réalisées au cours de l'année suite au constat des dépassements des plafonds réglementaires :